RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT À L'INTENTION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION – EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2009

PARTENARIATS ET PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET D'ÉDUCATION – INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE

VÉRIFICATION DES IMMOBILISATIONS ET DE L'ENTRETIEN (200719)
DATE D'APPROBATION DU CVE : 04/12/2008

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
1. Le directeur général de la Direction générale des infrastructures communautaires et le directeur général de la Direction générale du soutien aux opérations et à la planification devraient travailler en étroite collaboration avec le dirigeant principal des finances afin de réévaluer les autorisations de financement et les ententes de financement des Premières nations, qui procurent actuellement une certaine souplesse relativement au financement des petits projets d'immobilisations et aux dépenses de fonctionnement et d'entretien, en envisageant de fournir du financement sur une base plus « ciblée ».	a) Le dirigeant principal des finances devra concevoir une approche ministérielle normalisée pour l'ébauche d'ententes de financement avec les Premières nations qui sont conformes aux exigences concernant les autorisations de financement définies dans la nouvelle Politique sur les paiements de transfert du CT. b) La Direction générale des infrastructures communautaires devra collaborer avec le dirigeant principal des finances (Direction des politiques financières et des paiements de transfert) pour bien comprendre le cadre général de la nouvelle Politique sur les paiements de transfert du Conseil du Trésor et les effets de celui-ci sur les futures autorisations/ententes de financement en ce qui a trait à l'infrastructure communautaire. Elle devra également mettre en œuvre ces principes dans le cadre des futures ententes de financement. c) La Direction générale du soutien des opérations et de la planification devra collaborer avec les bureaux régionaux (avec le soutien du dirigeant principal des finances et de la Direction générale des infrastructures communautaires) en vue de créer des mécanismes qui	30/09/2009 31/12/2009 31/03/2010	**État : Mise en oeuvre en cours** **Mise à jour/Justification :** **En date du 30/09/2009 :** **a.** En cours – Le dirigeant principal des finances a jusqu'au 31 mars 2011 pour élaborer un plan d'action ministériel pour donner suite à la nouvelle Politique sur les paiements de transfert. Le dirigeant principal des finances a actuellement en place une approche ministérielle nationale normalisée pour l'ébauche d'ententes de financement qu'on mettra à jour afin de répondre aux exigences de la nouvelle politique et directive sur les paiements de transfert. **b.** En cours – La Direction générale des infrastructures communautaires continue de collaborer avec le dirigeant principal des finances afin de comprendre la façon dont la Politique sur les paiements de transfert se répercute sur les futures ententes de financement liées à l'infrastructure communautaire. **c**. En cours – Lorsque a) et b) seront terminés, la Direction générale du soutien des opérations et de la planification collaborera avec les bureaux régionaux pour mettre en oeuvre les nouvelles ententes de financement et les nouvelles autorisations reliées à la nouvelle Politique sur les paiements de transfert. En attendant que le travail cité précédemment soit terminé, la Direction générale du soutien des opérations et de la

PARTENARIATS ET PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET D'ÉDUCATION – INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE

VÉRIFICATION DES IMMOBILISATIONS ET DE L'ENTRETIEN (200719)
DATE D'APPROBATION DU CVE : 04/12/2008

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
	permettront une surveillance plus efficace des dépenses en capital secondaires et des dépenses de fonctionnement et d'entretien couvertes par les ententes de financement des Premières nations. Ces tâches s'inscriront en complément aux paragraphes a) et b).		planification collaborera avec le personnel de la DGIC et le DPF pour contribuer au développement de mécanismes qui amélioreront la surveillance des dépenses en capital secondaires et des dépenses de fonctionnement et d'entretien dans les ententes de financement des Premières nations. Ce travail sera harmonisé avec le Programme de gestion de la qualité.
2. Le directeur général de la Direction générale des infrastructures communautaires et le directeur général de la Direction générale du soutien aux opérations et à la planification devraient veiller à ce que les rôles et responsabilités en matière de gestion du rendement au niveau de la haute direction et des conseils et comités soient définis et communiqués, et que l'information sur le rendement, y compris les principaux indicateurs de rendement, soit intégrée au processus continu de gestion du rendement tant à l'échelon national que régional..	a) La Direction générale des infrastructures communautaires devra concevoir une stratégie de mesure du rendement spéciale pour le Programme d'immobilisations et d'entretien (elle viendra remplacer l'ancien CGRR/CVFR) en concomitance avec le renouvellement du programme. La stratégie de mesure du rendement définira les rôles et les responsabilités ainsi que les principaux indicateurs de rendement. Ces derniers continueront de faire l'objet de rapports trimestriels dans le cadre de l'initiative du Ministère sur les rapports intelligents. b) La Direction générale des infrastructures communautaires devra collaborer avec la Direction générale du soutien des opérations et de la planification afin de redéfinir les mandats du Conseil national de gestion	31/12/2009 30/06/2009	**État : Mise en oeuvre en cours** **Mise à jour/Justification :** **En date du 30/09/2009 :** **a.** Terminé – Le Comité de l'évaluation, de la mesure du rendement et de l'évaluation a approuvé la stratégie de mesure et le profil de risque du ministère en septembre 2009. **b.** Terminé – Le Conseil national de gestion des immobilisations a été dissout. Le Comité des opérations a repris les travaux effectués par le Conseil. Pour tenir compte de ces nouveaux rôles et nouvelles responsabilités, on a approuvé un nouveau mandat pour le Comité. **c.** En cours – La DGSOP collabore avec la DGIC dans le but de mettre en oeuvre la stratégie de mesure et le profil de risque et de s'assurer que les

PARTENARIATS ET PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET D'ÉDUCATION – INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE

VÉRIFICATION DES IMMOBILISATIONS ET DE L'ENTRETIEN (200719)
DATE D'APPROBATION DU CVE : 04/12/2008

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
	des immobilisations et des autres comités de la haute direction, de préciser les rôles et responsabilités en ce qui a trait au Programme d'immobilisations et d'entretien, et de définir des indicateurs de rendement clés pour les comités du sous-ministre (à savoir, examen des données utilisées pour les rapports trimestriels, suivi des plans d'action en matière de vérification et d'évaluation, données utilisées pour les RMR/RPP, etc.). c) La Direction générale du soutien des opérations et de la planification devra transmettre la définition des rôles et responsabilités aux bureaux régionaux et concevoir des procédures pour regrouper l'information concernant les indicateurs de rendement clés en plus de s'assurer que ces indicateurs sont intégrés dans les ententes régionales et nationales de gestion du rendement	31/03/2010	principaux indicateurs du rendement sont intégrés à toutes les ententes pertinentes de gestion du rendement et des rapports.
3. Le directeur général de la Direction générale des infrastructures communautaires et le directeur général de la Direction générale du soutien aux opérations et à la planification devraient élaborer, structurer, documenter et mettre en œuvre un cadre de gestion du risque propre au Programme	a) La Direction générale des infrastructures communautaires devra concevoir une stratégie de mesure du rendement spéciale pour le Programme d'immobilisations et d'entretien en concomitance avec le renouvellement du programme. La stratégie comportera un cadre de gestion du risque décrivant en détail les responsabilités de	31/12/2009	**État : Mise en oeuvre en cours** **Mise à jour/Justification :** **En date du 30/09/2009 :** **a.** Terminé – Le Comité de l'évaluation, de la mesure du rendement et de l'évaluation a approuvé la stratégie de mesure et le profil de risque du ministère en septembre 2009.

PARTENARIATS ET PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET D'ÉDUCATION – INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE

VÉRIFICATION DES IMMOBILISATIONS ET DE L'ENTRETIEN (200719)
DATE D'APPROBATION DU CVE : 04/12/2008

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
d'immobilisations et d'entretien; ce cadre devrait définir les rôles et responsabilités respectifs de l'administration centrale, des hautes directions régionales et des conseils ou comités, et intégrer le degré approprié de surveillance, de suivi et de contrôle de la qualité des pratiques régionales que l'administration centrale devrait exercer.	l'administration centrale et des bureaux régionaux en ce qui a trait à la surveillance et à l'assurance de la qualité. b) La Direction générale du soutien des opérations et de la planification devra collaborer avec les bureaux régionaux afin de mettre en œuvre, à l'administration centrale et dans les régions, le cadre de gestion du risque et les fonctions de surveillance et d'assurance de la qualité.	31/03/2010	**b.** En cours – La DGSOP collabore avec la DGIC dans le but de mettre en oeuvre la stratégie de mesure et le profil de risque et de s'assurer que les principaux indicateurs du rendement sont intégrés à toutes les ententes pertinentes de gestion du rendement et des rapports. La DGSOP collabore également avec la DGIC et les bureaux régionaux pour mettre en oeuvre le Cadre de contrôle de la gestion du Cadre de contrôle de la gestion du Programme d'immobilisations et d'entretien, ce qui permet d'identifier les principaux risques du programme et le les atténuer. La DGSOP développera également un nouveau programme de gestion de la qualité afin de s'assurer que la qualité du Programme d'immobilisations et d'entretien est maintenue et améliorée.
4. Le directeur général de la Direction générale des infrastructures communautaires et le directeur général de la Direction générale du soutien aux opérations et à la planification devraient revoir la méthodologie et le processus qu'utilise l'administration centrale pour allouer des fonds aux régions en vertu du Programme d'immobilisations et d'entretien.	a) La Direction générale des infrastructures communautaires devra collaborer avec le dirigeant principal des finances, la Direction générale du soutien des opérations et de la planification et les bureaux régionaux afin d'étudier les différentes possibilités d'amélioration des méthodes et processus de distribution du financement de l'administration centrale aux régions dans le cadre du Programme d'immobilisations et d'entretien (financement de base et financement supplémentaire).	31/12/2010 31/12/2011	**État : Mise en oeuvre en cours** **Mise à jour/Justification :** **En date du 30/09/2009 :** **a.** En cours – La Direction générale des infrastructures communautaires collabore avec le dirigeant principal des finances pour trouver des options relativement à l'octroi d'un financement de l'Administration centrale aux régions. Ce point prioritaire est étroitement lié aux travaux effectués dans le cadre du point prioritaire no 1 lié à la réponse ministérielle à l'égard de la nouvelle Politique sur les paiements de transfert.

PARTENARIATS ET PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET D'ÉDUCATION – INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE

VÉRIFICATION DES IMMOBILISATIONS ET DE L'ENTRETIEN (200719)
DATE D'APPROBATION DU CVE : 04/12/2008

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
	b) La Direction générale des infrastructures communautaires devra collaborer avec le dirigeant principal des finances, la Direction générale du soutien des opérations et de la planification et les bureaux régionaux et utiliser les résultats obtenus à l'étape 4.1.1 afin de les appliquer à toutes les catégories d'immobilisations (à savoir, approvisionnement en eau, écoles, logement). L'évaluation technique actuelle des systèmes d'approvisionnement en eau fournira également de l'information pour cet exercice.		**b.** En cours – La Direction générale des infrastructures communautaires collabore avec le dirigeant principal des finances pour trouver des options relativement à l'octroi d'un financement de l'Administration centrale aux régions. Ce point prioritaire est étroitement lié aux travaux effectués dans le cadre du point prioritaire no 1 lié à la réponse ministérielle à l'égard de la nouvelle Politique sur les paiements de transfert.
5. Le directeur général de la Direction générale des infrastructures communautaires et le directeur général de la Direction générale de la Direction générale du soutien aux opérations et à la planification devraient s'assurer que des lignes directrices nationales complètes et à jour sur la gestion du Programme d'immobilisations et d'entretien sont élaborées et communiquées aux gestionnaires du programme dans les régions.	a) La Direction générale des infrastructures communautaires devra concevoir/mettre à jour un diagramme de processus de haut niveau en indiquant les différentes activités réalisées par le Ministère et le but de chacune de ces activités. Ce diagramme devra inclure les processus génériques (grandes dépenses d'immobilisation, dépenses en capital secondaires, etc.) et les processus associés à des thèmes particuliers (grandes dépenses d'immobilisation concernant les systèmes d'approvisionnement en eau, les écoles, etc.)	30/06/2009 30/09/2009 30/09/2009	**État : Mise en oeuvre en cours** **Mise à jour/Justification :** **En date du 30/09/2009 :** **a.** Le processus de planification des immobilisations a été défini es est partiellement mis en oeuvre. Une version préliminaire des organigrammes des processus du Programme d'immobilisations et d'entretien sera préparée et distribuée d'ici décembre 2009. **b.** La mise en oeuvre sera effectuée après l'achèvement de la partie (a).

PARTENARIATS ET PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET D'ÉDUCATION – INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE

VÉRIFICATION DES IMMOBILISATIONS ET DE L'ENTRETIEN (200719)
DATE D'APPROBATION DU CVE : 04/12/2008

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
	b) La Direction générale du soutien aux opérations et à la planification devra collaborer avec les régions pour mettre en œuvre les réalisations du paragraphe a).		**c.** Des lignes directrices détaillées pour le processus de planification des immobilisations ont été rédigées, mais ne peuvent pas être finalisées avant que l'ensemble des processus du Programme d'immobilisations et d'entretien n'ait été défini afin d'assurer que le processus global du Programme fonctionne de façon cohésive. La mise en oeuvre sera donc effectuée après l'achèvement de la partie (a).
	c) La Direction générale des infrastructures communautaires devra concevoir/mettre à jour des directives de second niveau décrivant en détail les rôles et responsabilités, le cadre de contrôle de la gestion du Programme d'immobilisations et d'entretien ainsi que les autorisations qui régissent l'approbation des dépenses. Les diagrammes de processus créés à l'étape 5.1.1 seront également appliqués à d'autres thèmes incluant les grandes dépenses d'immobilisation consacrées aux routes, ponts et réseaux électriques.	30/09/2009 31/12/2009	**d.** La mise en oeuvre sera effectuée après l'achèvement de la partie (c). **e.** La Direction générale des infrastructures communautaires (DGIC) a collecté les nombreux documents utilisés par les régions pour gérer le Programme d'immobilisations et d'entretien. Le travail est maintenant en cours pour le consolider et le normaliser. De plus, un dépôt central sera créé. La DPA tente présentement de déterminer le médium qui pourrait être utilisé pour le stockage et l'accès facile, que ce soit l'Intranet ou Collaboration de l'AINC ou encore un autre outil.
	d) La Direction générale du soutien aux opérations et à la planification devra collaborer avec les régions pour mettre en œuvre les réalisations du paragraphe 5.1.3.	31/12/2009	**f.** La mise en oeuvre sera effectuée après l'achèvement de la partie (e).
	e) La Direction générale des infrastructures communautaires devra rassembler et fusionner les normes		

PARTENARIATS ET PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET D'ÉDUCATION – INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE

VÉRIFICATION DES IMMOBILISATIONS ET DE L'ENTRETIEN (200719)
DATE D'APPROBATION DU CVE : 04/12/2008

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
	nationales en matière d'ingénierie et de construction, les modèles, les codes d'opérations financières, les régimes détaillés de vérification et de conformité, les listes de vérification des processus opérationnels, etc. On pourra faire appel à des variantes régionales afin de tenir compte de différents facteurs régionaux. Les lacunes identifiées en ce qui a trait à l'information seront comblées grâce à de nouveaux processus ou nouvelles procédures, selon les besoins. f) La Direction générale du soutien aux opérations et à la planification devra collaborer avec les régions pour mettre en œuvre les réalisations du paragraphe 5.1.5.		
6 a) Le directeur général de la Direction générale des infrastructures communautaires devrait élaborer et communiquer des lignes directrices sur la catégorisation des projets à gérer comme de grands projets d'immobilisations.	a) La Direction générale des infrastructures communautaires devra rédiger/mettre à jour des directives nationales détaillées pour la catégorisation des projets qui devront être gérés comme de grands projets d'immobilisations. b) Direction générale du soutien aux opérations et à la planification devra mettre en œuvre, dans les régions, les directives nationales détaillées pour la	30/06/2009 30/09/2009	**État : Mise en oeuvre en cours** **Mise à jour/Justification :** **En date du 30/09/2009 :** **a.** La définition des grands projets d'immobilisations sera harmonisée avec le risque, conformément à la nouvelle Politique sur les paiements de transfert. L'achèvement devra être harmonisé avec le point #1a). **b.** En attendant le développement et l'approbation

PARTENARIATS ET PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET D'ÉDUCATION – INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE

VÉRIFICATION DES IMMOBILISATIONS ET DE L'ENTRETIEN (200719)
DATE D'APPROBATION DU CVE : 04/12/2008

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
	catégorisation des projets qui devront être gérés comme de grands projets d'immobilisations.		des nouvelles lignes directrices, la DGSOP mettra en oeuvre les lignes directrices dans les régions.
6 b) Le directeur général de la Direction générale du soutien aux opérations et à la planification devrait établir des processus permettant à l'administration centrale d'exercer un contrôle continu sur les pratiques régionales.	La Direction générale du soutien aux opérations et à la planification devra mettre en place des processus pour la surveillance continue par l'administration centrale des pratiques régionales en matière de grands projets d'immobilisations (à savoir, examen des dossiers, processus d'approbation des projets, etc.), incluant une interface de communication entre la Direction générale du soutien des opérations et de la planification et la Direction générale des infrastructures communautaires.	30/09/2009	**État : Terminé** **Mise à jour/Justification :** **En date du 30/09/2009 :** Le cadre de contrôle de la gestion du Programme d'immobilisations et d'entretien établit les processus pour le contrôle continu des pratiques régionales par l'administration centrale. L'AC est responsable d'effectuer un examen annuel des dossiers des grands projets d'immobilisations afin de s'assurer que les régions ont entrepris les grands projets d'immobilisations conformément aux lignes directrices étables. Un Comité d'examen des énoncés de projets a également été créé dans le but d'examiner les grands projets d'immobilisations présentés à l'AC. Le Comité les examine et fait des recommandations au sujet des énoncés des projets aux directeurs régionaux en préparation à l'examen du Comité des opérations. La Direction générale du soutien aux opérations et à la planification examine également tous les ans un échantillon de tous les grands projets d'immobilisations réalisés durant l'exercice précédent. L'examen des dossiers met l'accent sur le degré auquel la région respecte les lignes

PARTENARIATS ET PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET D'ÉDUCATION – INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE

VÉRIFICATION DES IMMOBILISATIONS ET DE L'ENTRETIEN (200719)
DATE D'APPROBATION DU CVE : 04/12/2008

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
			directrices relativement aux exigences des dossiers pour un projet particulier. Si l'examen des dossiers révèle des lacunes, l'AC recommandera des mesures correctrices pour améliorer la conformité aux lignes directrices.
7 a) Le directeur général de la Direction générale des infrastructures communautaires devrait veiller à ce que les lignes directrices nationales complètes sur la gestion du Programme d'immobilisations et d'entretien (recommandées à la section 7.1.5 du présent rapport) comportent des exigences relativement à la documentation des dossiers des grands projets d'immobilisations afin de gérer les risques importants.	a) La Direction générale des infrastructures communautaires devra rédiger/mettre à jour des directives nationales détaillées concernant les exigences associées à la documentation des grands projets d'immobilisations, directives qui tiendront compte des principaux secteurs de risque. b) La Direction générale du soutien aux opérations et à la planification devra mettre en œuvre, dans les régions, des directives nationales détaillées concernant la gestion du Programme d'immobilisations et d'entretien qui incluront les exigences associées à la documentation des grands projets d'immobilisations, directives qui tiennent compte des principaux secteurs de risque.	30/09/2009 30/09/2009	**État : Terminé** **Mise à jour/Justification :** **En date du 30/09/2009 :** **a.** Terminé – Le Cadre de contrôle de la gestion du Programme d'immobilisations et d'entretien (qui précise les exigences de la documentation des dossiers des grands projets d'immobilisations) a été développé et approuvé par le Comité des opérations. La liste de vérification des documents des grands projets d'immobilisations a été rédigée et est jointe en annexe au CCG. **b.** Terminé – La DGSOP a mis en oeuvre le Cadre de contrôle de la gestion du Programme d'immobilisations et d'entretien dans les régions et effectue maintenant un examen des dossiers dans les régions où il y a des projets à risques élevés, y compris l'examen de tous les grands projets d'immobilisations évalués à plus de 10 millions $.
7 b) Le directeur général de la Direction générale du soutien aux	La Direction générale du soutien aux opérations et à la planification devra	31/12/2009	**État : Terminé**

PARTENARIATS ET PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET D'ÉDUCATION – INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE

VÉRIFICATION DES IMMOBILISATIONS ET DE L'ENTRETIEN (200719)
DATE D'APPROBATION DU CVE : 04/12/2008

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
opérations et à la planification devrait établir des processus qui permettent à l'administration centrale d'exercer un suivi continu permettant d'évaluer le respect des directives.	créer des processus pour la surveillance permanente des pratiques régionales par l'administration centrale afin d'évaluer le niveau de conformité par rapport aux directives concernant la documentation des grands projets d'immobilisations.		**Mise à jour/Justification :** **En date du 30/09/2009 :** La Direction générale du soutien aux opérations et à la planification examine également tous les ans un échantillon de tous les grands projets d'immobilisations réalisés durant l'exercice précédent. L'examen des dossiers met l'accent sur le degré auquel la région respecte les lignes directrices relativement aux exigences des dossiers pour un projet particulier. Si l'examen des dossiers révèle des lacunes, l'AC recommandera des mesures correctrices pour améliorer la conformité aux lignes directrices.
8 a) Le directeur général de la Direction générale des infrastructures communautaires devrait élaborer des lignes directrices comportant des exigences ou attentes minimales au regard de la gestion et de la surveillance des petits projets d'immobilisations et des dépenses de fonctionnement et d'entretien, y compris en matière de contrôle continu.	a) La Direction générale des infrastructures communautaires devra rédiger/mettre à jour des directives décrivant de façon détaillée les exigences minimales en ce qui a trait à la surveillance des dépenses en capital secondaires ainsi que des dépenses associées au fonctionnement et à l'entretien. b) La Direction générale du soutien aux opérations et à la planification devra mettre en œuvre, dans les régions, les directives décrivant de façon détaillée les exigences minimales en ce qui a trait à la surveillance des dépenses en capital secondaires ainsi que des dépenses associées au fonctionnement et à	31/09/2009 31/03/2010	**État : Mise en oeuvre en cours** **Mise à jour/Justification :** **En date du 30/09/2009 :** **a**. Les régions ont fourni les activités de conformité prévues au F&E pour le prochain exercice. Ces activités ont été examinées et feront l'objet de discussions lors de la réunion des gestionnaires des immobilisations à Saskatoon du 3 au 5 novembre. Durant cette séance, les gestionnaires des immobilisations discuteront des options pour améliorer la conformité. Le sommaire de ces discussions sera utilisé pour le développement d'un régime et sera intégré au Manuel des procédures nationales. Ce travail sera harmonisé avec le Programme de gestion de la qualité. **b.** Dès l'achèvement de la partie (a) ci-dessus, la

PARTENARIATS ET PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET D'ÉDUCATION – INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE

VÉRIFICATION DES IMMOBILISATIONS ET DE L'ENTRETIEN (200719)
DATE D'APPROBATION DU CVE : 04/12/2008

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
	l'entretien.		DGSOP mettra en oeuvre les lignes directrices exposant les exigences relatives à la gestion du contrôle des dépenses en capital secondaire ainsi que des dépenses associées au fonctionnement et à l'entretien.
8 b) Le directeur général de la Direction générale du soutien aux opérations et à la planification devrait travailler en étroite collaboration avec le dirigeant principal des finances afin de mettre en place des processus permettant à l'Administration centrale d'exercer une surveillance continue des pratiques régionales pour évaluer la conformité aux lignes directrices.	La Direction générale du soutien aux opérations et à la planification devra collaborer avec le dirigeant principal des finances pour mettre en place des processus qui permettront à l'administration centrale d'assurer une surveillance permanente des pratiques régionales afin d'évaluer le niveau de conformité par rapport aux directives concernant les dépenses en capital secondaires ainsi que les dépenses associées au fonctionnement et à l'entretien.	31/03/2010	**État : Mise en oeuvre en cours** **Mise à jour/Justification :** **En date du 30/09/2009 :** Dès l'achèvement de la partie 7(a) ci-dessus, LA DGSOP, avec l'aide du DPF, établira les processus pour le contrôle continu des pratiques régionales par l'administration centrale afin d'évaluer la conformité aux lignes directrices concernant les dépenses en capital secondaires ainsi que les dépenses associées au fonctionnement et à l'entretien.
9. Le directeur général de la Direction générale des infrastructures communautaires et le directeur général de la Direction générale du soutien aux opérations et à la planification devraient considérer la possibilité de mener des vérifications de conformité axées sur le risque auprès des Premières nations et de les intégrer au cadre de gestion du risque standard.	a) La Direction générale des infrastructures communautaires devra collaborer avec la Direction générale du soutien des opérations et de la planification afin de créer un cadre de vérification de la conformité ainsi qu'un processus connexe pour le Programme d'immobilisations et d'entretien en se fondant sur les travaux de vérification de la conformité qui ont été réalisés dans le cadre du Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le	31/12/2009 31/03/2010	**État : Mise en oeuvre en cours** **Mise à jour/Justification :** **En date du 30/09/2009 :** **a.** Ceci a été développé simultanément avec les organigrammes du Programme d'immobilisations et d'entretien du point #5, afin d'assurer que les régimes de conformité s'intègrent à la prestation globale du programme. **b.** La mise en oeuvre sera effectuée après

PARTENARIATS ET PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET D'ÉDUCATION – INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE			
VÉRIFICATION DES IMMOBILISATIONS ET DE L'ENTRETIEN (200719) ***DATE D'APPROBATION DU CVE : 04/12/2008***			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	**PLAN D'ACTION**	**DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT**	**RÉPONSE DU PROGRAMME**
	traitement des eaux usées des Premières nations. b) La Direction générale du soutien aux opérations et à la planification devra, de concert avec la Direction générale des infrastructures communautaires, mettre en place le cadre de vérification de la conformité et les processus connexes dans les régions.		l'achèvement de la partie (a).